

CGA-CANADA

VÉRIFICATION 2 Mars 2005 EXAMEN

Points

Durée : 4 heures

30 Question 1

Chacune des sous-questions suivantes, entre lesquelles il n'existe aucun lien, comporte plusieurs réponses. Choisissez la réponse qui *convient le mieux* et, dans votre cahier d'examen, inscrivez son numéro vis-à-vis de la lettre correspondant à la sous-question que vous traitez. Par exemple, si la réponse que vous avez choisie pour la sous-question a) est 1), inscrivez a)1) dans votre cahier d'examen. Si vous fournissez plus d'une réponse à une sous-question donnée, celle-ci ne sera pas notée. Si la réponse que vous avez choisie est erronée, elle recevra la note zéro. On n'accordera aucun point pour les explications fournies.

Remarque :

Chaque bonne réponse vaut 1,5 point.

- a) Pour exécuter la vérification avec diligence, le CGA doit adopter une attitude de « scepticisme professionnel ». Lequel des énoncés suivants décrit *le mieux* la façon dont un CGA manifeste une attitude de « scepticisme professionnel » lorsqu'il exécute une mission de vérification?
- 1) En supposant, en l'absence de preuve du contraire, que la direction est malhonnête
 - 2) En ne permettant pas au personnel du client d'aider à l'exécution de la vérification
 - 3) En rejetant toutes les assertions de la direction qui ne sont pas étayées par des éléments probants
 - 4) En mettant en doute toutes les assertions importantes de la direction
- b) Laquelle des mesures suivantes ou des modifications suivantes apportées à un programme de vérification est susceptible d'être *la plus* appropriée lorsqu'un vérificateur établit que le risque de fraude de la part de la direction est relativement élevé?
- 1) L'exécution d'un travail de vérification relativement moins considérable à des dates intermédiaires
 - 2) Le fait de s'appuyer davantage sur les déclarations de la direction
 - 3) L'exécution de tests des contrôles internes moins étendus
 - 4) L'affectation d'un personnel moins expérimenté à la mission
- c) Un logiciel de vérification général, comme IDEA ou ACL, peut être utilisé de diverses façons au cours d'une mission de vérification. Laquelle des étapes suivantes de la vérification le CGA est-il *le plus* susceptible d'exécuter à l'aide d'un logiciel de vérification général?
- 1) Effectuer des tests dans lesquels il cherche à établir la conformité aux contrôles internes du client
 - 2) Mettre en œuvre une vérification analytique stratégique des états financiers
 - 3) Choisir un échantillon aléatoire stratifié des enregistrements d'un fichier
 - 4) Vérifier l'information dans différents champs en se reportant aux documents justificatifs
- d) Dans laquelle des circonstances suivantes la double datation du rapport du vérificateur *peut-elle* être appropriée?
- 1) Lorsque les états financiers rendent compte d'un événement postérieur à la date du bilan.
 - 2) Lorsque les états financiers *ne rendent pas* compte d'un événement postérieur à la date du bilan.
 - 3) Le vérificateur principal d'une entité publiante consolidée utilise le travail d'un deuxième vérificateur, et les deux vérificateurs terminent le travail sur place à des dates différentes.
 - 4) Le vérificateur d'une société dont les actions sont négociées en Bourse consent à ce que la direction publie des chiffres du résultat annuel avant l'achèvement de la vérification.

(Suite de la question en page 2)

- e) Lequel des éléments suivants est *le plus* susceptible de constituer une valeur ajoutée d'une mission de certification?
- 1) L'augmentation de la rentabilité de l'entreprise
 - 2) L'augmentation du risque d'information erronée
 - 3) L'atténuation de l'asymétrie de l'information entre les préparateurs et les utilisateurs des états financiers
 - 4) L'atténuation du risque qu'une entreprise fasse faillite
- f) Quel niveau d'assurance un CGA fournirait-il normalement lorsqu'il applique certains procédés de vérification spécifiés (en général des procédés dont ont convenu le CGA et le client) à l'information financière autre que les états financiers?
- 1) Une assurance comme celle que procure la vérification
 - 2) Une assurance modérée
 - 3) Une assurance limitée
 - 4) Aucune assurance
- g) Quel niveau d'assurance un CGA fournirait-il normalement lorsqu'il examine les états financiers intermédiaires publiés par les sociétés dont les titres sont négociés en Bourse?
- 1) Une assurance comme celle que procure la vérification
 - 2) Une assurance modérée
 - 3) Une assurance limitée
 - 4) Aucune assurance
- h) Laquelle des techniques suivantes est *la plus* susceptible d'être utilisée par un vérificateur qui effectue une analyse à l'étape de la planification d'une mission de vérification?
- 1) Une analyse de régression
 - 2) Une analyse des flux de trésorerie
 - 3) Une analyse chronologique
 - 4) Une analyse des détails des soldes de comptes
- i) Laquelle des opinions de vérification suivantes est *la plus* appropriée lorsqu'une société se trouve devant une perte éventuelle importante qui n'est pas mentionnée dans les états financiers?
- 1) Une opinion sans réserve
 - 2) Une opinion avec réserve (PCGR)
 - 3) Un refus d'exprimer une opinion
 - 4) Une opinion partielle
- j) Lequel des éléments suivants est un type de vérification effectué dans le secteur public qui consiste, au moins en partie, à garantir l'efficacité et l'efficience des activités de l'entité vérifiée?
- 1) Une mission d'attestation
 - 2) Une vérification de conformité
 - 3) Une vérification intégrée
 - 4) Une vérification pour les parties prenantes
- k) Quelle incidence (le cas échéant) le fait qu'un client de vérification soit une petite entreprise est-il *le plus* susceptible d'avoir sur le risque professionnel du vérificateur et le risque de mission acceptable associé à la vérification?
- 1) Aucune incidence
 - 2) Un risque professionnel accru et un risque de mission accru
 - 3) Un risque professionnel moindre et un risque de mission accru
 - 4) Un risque professionnel moindre et un risque de mission moindre

(Suite de la question en page 3)

- l) Lequel des éléments suivants est *le plus* susceptible d'être une caractéristique d'une petite entreprise?
- 1) Une dispersion de la propriété
 - 2) Une séparation des fonctions limitée
 - 3) Des contrôles internes rigoureux
 - 4) L'utilisation de systèmes informatiques personnalisés
- m) Lequel des éléments suivants est *le moins* susceptible de constituer un écart par rapport aux attentes, c'est-à-dire un écart entre la façon dont les vérificateurs voient leur rôle et ce que les clients et les utilisateurs des états financiers attendent des vérificateurs?
- 1) Les vérificateurs procèdent à une enquête uniquement à l'égard des situations frauduleuses possibles dont ils prennent connaissance par hasard, alors que les utilisateurs peuvent s'attendre à ce que les vérificateurs recherchent activement les inexactitudes frauduleuses dans les états financiers.
 - 2) Les vérifications sont conçues pour détecter les inexactitudes importantes, alors que les utilisateurs peuvent s'attendre à ce que les vérificateurs détectent toutes les inexactitudes.
 - 3) L'opinion d'un vérificateur est fondée sur les résultats de tests et la vérification d'un échantillon d'éléments probants, alors que les utilisateurs peuvent s'attendre à ce que tous les éléments probants soient vérifiés.
 - 4) La vérification ne fournit qu'une assurance raisonnable alors que les utilisateurs peuvent s'attendre à une assurance absolue.
- n) Une des caractéristiques essentielles d'un plan de sondage statistique valable réside dans la capacité du vérificateur d'appliquer à la population les résultats provenant d'un échantillon à partir de concepts et de calculs statistiques. Laquelle des méthodes suivantes de sélection d'un échantillon concorde *le plus* avec le sondage statistique?
- 1) La sélection à l'aveuglette
 - 2) La stratification
 - 3) La sélection par blocs
 - 4) La sélection discrétionnaire
- o) Un vérificateur qui a recours à un plan de sondage statistique se trouve en présence d'une situation où les documents sous-jacents d'un élément retenu pour l'échantillon sont introuvables. Quelle est *la meilleure* réaction du vérificateur dans les circonstances?
- 1) Ne pas tenir compte de l'élément introuvable et choisir un élément différent à vérifier
 - 2) Rejeter la totalité de l'échantillon et choisir un nouvel échantillon
 - 3) Traiter l'élément introuvable comme s'il était exact
 - 4) Traiter l'élément introuvable comme une erreur
- p) Les entreprises admissibles peuvent adopter des traitements différentiels (appelés parfois des « petits PCGR ») qui permettent de simplifier la présentation de certaines composantes des états financiers. Quel type d'opinion de vérification serait normalement exprimée lorsque la direction d'une entreprise admissible utilise de façon appropriée des traitements différentiels?
- 1) Une opinion sans réserve dans un rapport de vérification type
 - 2) Une opinion sans réserve dans un rapport de vérification modifié
 - 3) Une opinion sans réserve, « sous réserve de » l'utilisation d'un traitement différentiel
 - 4) Une opinion avec réserve parce que les états financiers ne sont pas préparés conformément aux PCGR

(Suite de la question en page 4)

- q) Laquelle des tâches suivantes est *la plus* susceptible d'être exécutée par un associé du cabinet au sein d'une équipe de vérification?
- 1) Examiner les contrôles internes du client
 - 2) Effectuer une analyse au cours de l'étape de la planification de la mission
 - 3) Évaluer la performance du personnel du cabinet qui a effectué le travail sur place
 - 4) Envoyer des demandes de confirmation aux principaux débiteurs du client
- r) Lequel des énoncés suivants sur la relation entre le risque inhérent (RI), le risque de non-contrôle (RNC) et le risque de non-détection (RND) du modèle de risque de mission de vérification est *le moins* susceptible d'être exact?
- 1) Le RI est élevé, le RNC est élevé et le RND est faible.
 - 2) Le RI est faible, le RNC est élevé et le RND est moyen.
 - 3) Le RI est élevé, le RNC est moyen et le RND est faible.
 - 4) Le RI est élevé, le RNC est faible et le RND est faible.
- s) Laquelle des mesures suivantes un vérificateur *devrait-il* prendre lorsqu'il observe l'existence d'opérations importantes entre apparentés chez un client?
- 1) Démissionner
 - 2) S'assurer que toutes les opérations entre apparentés sont comptabilisées à leur juste valeur de marché dans les états financiers
 - 3) Exprimer une opinion défavorable sur les états financiers
 - 4) S'assurer que toutes les opérations entre apparentés sont convenablement mentionnées dans les états financiers
- t) Laquelle des actions suivantes *ne constitue pas* une suite adéquate de mesures qu'un vérificateur prendrait pour évaluer le risque de non-contrôle relativement à une assertion importante contenue dans les états financiers?
- 1) Obtenir une compréhension des contrôles; effectuer des tests des contrôles; effectuer une évaluation préliminaire du risque de non-contrôle.
 - 2) Obtenir une compréhension des contrôles; consigner l'évaluation préliminaire du risque de non-contrôle; effectuer des tests des contrôles.
 - 3) Examiner les descriptions, les questionnaires et les organigrammes relatifs aux contrôles; effectuer une évaluation préliminaire du risque de non-contrôle; consigner l'évaluation préliminaire du risque de non-contrôle.
 - 4) Effectuer une évaluation préliminaire du risque de non-contrôle; effectuer des tests des contrôles; effectuer une évaluation définitive du risque de non-contrôle.

15 Question 2

Les cinq situations qui suivent, *entre lesquelles il n'existe aucun lien*, concernent des dérogations possibles au *Code des principes d'éthique et règles de conduite* (CPERC) de CGA-Canada ou des dérogations aux normes professionnelles régissant l'exécution des missions de vérification, d'examen ou autres formes de missions de certification, et de services connexes.

Travail à effectuer

Pour chaque situation, indiquez si le CGA a enfreint le CPERC ou les normes professionnelles régissant l'exécution des missions de vérification, d'examen ou autres formes de missions de certification, et de services connexes. Expliquez votre raisonnement.

- 3 a) François, un CGA, a un petit système informatique dans son bureau qu'il utilise pour offrir des services mensuels de comptabilité et de préparation de déclarations fiscales à ses clients. Sa clientèle ne comprend aucun client de vérification. Cependant, un client qui n'a jamais fait l'objet d'une vérification veut obtenir un prêt bancaire et il demande à François d'effectuer une vérification des états financiers. François refuse en raison des risques éventuels auxquels il s'expose et il offre plutôt d'effectuer un examen des états financiers qui, fait-il valoir, sera beaucoup moins coûteux qu'une vérification et vraisemblablement acceptable pour la banque.
- 3 b) Ahmed, un CGA, a reçu une lettre du président d'une société locale qui lui demande de soumettre une offre de services pour l'exécution de la vérification des comptes de la société pour le prochain exercice. Dans sa lettre, le président explique qu'il n'est pas satisfait des services du cabinet de vérification actuel et que plusieurs cabinets de CGA et de CA se feraient probablement concurrence pour obtenir ce contrat. Le jour suivant, Ahmed visite les bureaux du client éventuel, rencontre le président, puis prépare une offre officielle de services pour l'exécution de la vérification, y compris une soumission forfaitaire de 10 000 \$ au titre des honoraires et un aperçu de la stratégie de vérification prévue. Deux semaines plus tard, Ahmed apprend du président que son offre a été retenue et il commence immédiatement à planifier et à exécuter la mission de vérification.
- 3 c) Amina, une CGA, effectue un travail de vérification intermédiaire pour un nouveau client qui exerce ses activités dans le secteur forestier au Québec. Amina commence par préparer des organigrammes des systèmes décrivant le traitement des principales opérations récurrentes de la société. Elle observe ensuite le fonctionnement des divers systèmes, discute des problèmes observés avec les employés du client et établit enfin le risque de non-contrôle à l'égard de diverses assertions des états financiers à des valeurs qui vont de faible à moyen.
- 3 d) Lara, une CGA, possède quelques actions de Refuge alpin, un petit centre de ski local, et elle travaille également au sein du service des ressources humaines de l'entreprise. La société négocie actuellement des contrats avec ses employés syndiqués, et le contrôleur de Refuge alpin demande à Lara d'effectuer l'examen des états financiers de la société pour ajouter de la crédibilité aux états qui sont mis en question par l'équipe de négociation du syndicat. Lara accepte le travail et calcule divers ratios financiers qui tous semblent raisonnables et concorder avec ceux d'autres sociétés du secteur. Elle présente ensuite un rapport de mission d'examen, sans restriction, qui contient la conclusion suivante : « À mon avis, selon mon examen, ces états financiers sont raisonnables à tous les égards importants et conformes aux principes comptables généralement reconnus. »
- 3 e) Lin, une CGA, exploite depuis peu un cabinet de CGA à titre de praticienne exerçant seule. Pour se constituer une clientèle, elle fait paraître dans les journaux locaux des annonces qui font état de ses diplômes et de son expérience dans le secteur du tourisme d'accueil. Les annonces présentent aussi son taux horaire pour divers types de services. Elle envoie également une lettre personnelle aux services administratifs de tous les hôtels et auberges de la région et leur offre d'effectuer des services de certification, de fiscalité ou de conseil de gestion « de qualité contre des honoraires très raisonnables ».

14 Question 3

Voici sept énoncés, *entre lesquels il n'existe aucun lien*, concernant certaines questions liées à la vérification.

Travail à effectuer

Pour chaque énoncé, indiquez si vous êtes *d'accord* ou *en désaccord*. Expliquez votre raisonnement.

- 2 a) Une mission d'attestation est un type de mission de certification dans le cadre de laquelle un praticien exprime une opinion à l'égard d'un élément qui consiste en une (des) assertion(s) écrite(s) d'un rendant compte.
- 2 b) Les données d'essai, l'installation d'essai intégré et le logiciel de vérification général sont tous des exemples de techniques de contrôle assistées par ordinateur axées sur les systèmes.
- 2 c) Un échantillon représentatif est un échantillon choisi selon une méthode statistique ou discrétionnaire, dans lequel chaque unité de sondage potentielle a une chance appropriée d'être prélevée en évitant tout biais systématique.
- 2 d) Les concepts d'assurance et de risque de mission sont liés en vérification, en ce sens que l'assurance correspond à 1 + niveau de risque de mission.
- 2 e) Le caractère adéquat des éléments probants désigne les aspects qualitatifs de ces éléments et il est principalement déterminé par la pertinence des éléments probants au regard d'une assertion précise du client.
- 2 f) Un CGA peut se trouver associé à des informations du simple fait qu'un tiers suppose que les informations publiées par une entreprise ont fait l'objet d'une intervention de la part du CGA.
- 2 g) En vertu des normes de vérification actuelles, un CGA n'a pas la responsabilité de détecter les manquements aux lois et aux règlements et les actes illégaux qui en résultent perpétrés par un client dans la conduite de ses affaires (par exemple, les manquements aux lois régissant le contrôle de la pollution).

15 Question 4

Karim, CGA, vérifie les états financiers de son client, Moissons ltée, une société qui vend et distribue du matériel agricole dans l'ensemble du Canada. Il a effectué une évaluation préliminaire du contrôle interne relatif aux opérations de vente et il a conclu que la conception du système de contrôle était, de façon générale, adéquate. Cependant, comme le système est largement informatisé, Karim a décidé que l'application de tests des contrôles serait vraisemblablement plus coûteuse que la mise en œuvre de procédés de corroboration à l'égard des opérations de vente comptabilisées. Il évalue donc au niveau maximum le risque de non-contrôle dans ce secteur et il utilisera le sondage par unités monétaires pour contrôler l'exactitude des ventes comptabilisées. Au cours de l'exercice, environ 1 200 factures ont été envoyées, pour un montant total comptabilisé de 30 000 000 \$. Le bénéfice avant impôts de la société s'est établi à 8 000 000 \$.

Karim a décidé qu'une inexactitude de 750 000 \$ ou plus dans les ventes serait importante pour les utilisateurs des états financiers. En outre, en se fondant sur son expérience antérieure auprès de la société et sur son jugement professionnel, il a décidé d'examiner un échantillon de 100 unités monétaires choisies au hasard à partir de la population de 30 000 000 \$.

Travail à effectuer

- 5 a) Expliquez si la décision de Karim de ne pas tenir compte d'un système de contrôle interne apparemment bien conçu, d'évaluer le risque de non-contrôle à un niveau maximum et d'appliquer des procédés de corroboration est conforme aux normes de vérification généralement reconnues.
- 5 b) Expliquez les principes de base de la sélection de l'échantillon dans les sondages par unités monétaires. Discutez également comment il est possible d'utiliser les techniques de contrôle assistées par ordinateur pour choisir l'échantillon, en supposant que Karim a accès à la population des ventes comptabilisées sous la forme d'un fichier maître.
- 5 c) Supposez que Karim examine un échantillon valable de 100 unités monétaires, relève trois erreurs de surévaluation relativement peu importantes, et établit correctement à 800 000 \$ la limite supérieure pour l'erreur de surévaluation, compte tenu d'un risque d'acceptation injustifiée de 10 %. Expliquez brièvement les mesures qu'il peut prendre.

26 Question 5

Vous êtes associé du cabinet de CGA, Martin, Lemoyne. Votre cabinet compte parmi ses clients un avocat du nom de Marcel Volant. M. Volant est un homme d'affaires qui possède des participations dans de nombreuses entreprises et qui, parfois, devient actionnaire détenant le contrôle d'entreprises dont les perspectives d'avenir lui semblent prometteuses. Il confie du travail à un certain nombre de cabinets d'experts-comptables de la région, parce qu'il croit fermement aux avantages économiques de la concurrence. Même s'il considère que la vérification est importante, il tente toujours de réduire au minimum l'incidence que les vérificateurs pourraient avoir sur le fonctionnement de ses entreprises. Il est parfois aussi très exigeant, impose souvent des délais arbitraires et a sa propre opinion sur la façon dont le travail (y compris les vérifications) doit être fait.

En février 2005, Marcel Volant vous demande si Martin, Lemoyne serait intéressé à effectuer la vérification d'une société qu'il a acquise récemment, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La société, Dernier cri, est un détaillant de vêtements haut de gamme en cuir et en fourrure, qui compte plusieurs boutiques dans la région métropolitaine. La société n'a jamais fait l'objet d'une vérification, mais un autre expert-comptable de la région a effectué l'examen des états financiers pour le propriétaire précédent pendant un certain nombre d'années.

Marcel Volant aimerait que votre cabinet effectue la mission contre des honoraires variables (heures réelles consacrées à la vérification × taux horaire applicable), sous réserve d'un montant maximal d'honoraires de 25 000 \$ pour la première année. Il est ouvert à la possibilité d'accepter des honoraires plus élevés au cours des années à venir si votre cabinet peut montrer, documents à l'appui, que le temps minimum requis pour effectuer la mission justifie des honoraires plus élevés.

En outre, Marcel Volant insiste pour que les conditions suivantes relativement à l'exécution de la vérification soient respectées :

- 1) La vérification doit être terminée, et le rapport du vérificateur délivré, avant la fin de la première semaine de février 2006.
- 2) Vous ne devez pas demander confirmation des comptes clients, parce que les clients risquent d'être gênés par une demande de confirmation envoyée à leur domicile, alors que leur conjoint n'est peut-être pas au courant de l'achat.
- 3) Vous devez vous fier aux contrôles internes de la société dans la mesure du possible pour réduire au minimum le coût de la vérification. Marcel Volant est d'avis que, bien que Dernier cri soit une petite entreprise qui compte relativement peu d'employés de bureau, la supervision qu'il exerce indirectement sur le fonctionnement (il ne participe pas à la gestion quotidienne des activités) a pour effet de « déstabiliser les employés et de les garder en alerte, et il y a donc peu de risque que l'un d'eux essaie de me voler ».
- 4) Vous devez axer vos tests sur les comptes de fin d'exercice du bilan, de même que sur les comptes clés de l'état des résultats, comme les impôts sur les bénéfices. En outre, Marcel Volant ne veut pas que vous contrôliez les comptes d'ouverture du bilan puisque ceux-ci ont déjà été examinés; il s'est fié à ces chiffres pour négocier le prix d'achat de l'entreprise, et il considère par conséquent que ces chiffres sont « très certainement fiables ».

Enfin, Marcel Volant précise qu'il n'acceptera pas une opinion avec réserve. « Si les chiffres sont erronés, nous les modifierons, explique-t-il, et les gestionnaires et le comptable vont devoir s'expliquer devant les tribunaux! »

Cette conversation vous laisse perplexe. Marcel Volant a des opinions bien arrêtées sur les questions qu'il a soulevées, mais il vous semble qu'il sera peut-être prêt à faire preuve de souplesse à l'égard de certaines questions. Vous terminez la conversation en lui disant que vous allez discuter de sa proposition avec vos associés et lui présenter la réponse de votre cabinet par écrit avant une semaine.

(Suite de la question en page 9)

Travail à effectuer

20 Rédigez la lettre à l'intention de Marcel Volant.

Remarque :

Votre lettre doit comporter un maximum de 1 000 mots.

6 On accordera les 6 derniers points pour la clarté, la logique, la portée et le pouvoir de persuasion de la réponse.

FIN DE L'EXAMEN

100

VÉRIFICATION 2 [AU2] EXAMEN

Avant de commencer à rédiger l'examen, assurez-vous que la pagination est exacte et que l'impression est correcte. L'examen comporte 5 questions présentées sur 9 pages et totalisant 100 points.

CGA-Canada offre le glossaire des consignes suivant pour vous aider à répondre aux questions d'examen.

Glossaire des consignes

David Palmer, *Study Guide: Developing Effective Study Methods* (Vancouver, CGA-Canada, 1996). Traduit et reproduit avec la permission de l'auteur.

Comparer	Vous devez examiner deux ou plusieurs éléments pour en faire ressortir les qualités ou caractéristiques analogues. Cette consigne met l'accent sur les <i>similitudes</i> . Toutefois, il est possible de mentionner les différences.	Expliquer	Vous devez donner les causes ou raisons, préciser le « pourquoi » et le « comment » de l'élément en question. Le cas échéant, vous devez donner les raisons expliquant les différences d'opinion ou les résultats différents. Si l'on vous demande d' expliquer brièvement , vous devez simplement indiquer les raisons, en quelques mots.
Décrire	Vous devez présenter l' <i>ensemble</i> de l'élément ou de la situation visés sous une forme narrative.	Faire la critique	Vous devez formuler un <i>jugement</i> sur le sujet ou le point de vue à l'étude et présenter à <i>la fois</i> des arguments pour et des arguments contre. Synonymes : Évaluer, donner une appréciation, faire ressortir les qualités et les défauts.
Définir	Vous devez énoncer clairement la <i>signification</i> du terme ou de l'expression, dans le contexte <i>particulier</i> du sujet à l'étude. Dans certains cas, il peut aussi être bon de montrer en quoi l'élément en question diffère d'autres termes ou expressions.	Faire la distinction	Vous devez examiner deux ou plusieurs éléments pour en faire ressortir les <i>différences</i> . Cette consigne met l'accent sur les qualités ou caractéristiques qui ne sont pas semblables. Synonymes : Opposer, faire ressortir les différences.
Discuter	La réponse que vous devez fournir doit être <i>complète</i> et <i>détaillée</i> . Il vous faut procéder à un examen et à une analyse approfondis et présenter les arguments pour et les arguments contre. Si l'on vous demande de discuter brièvement , vous devez énoncer les facteurs ou aspects importants en quelques phrases.	Faire le lien	Vous devez montrer les liens qui existent entre divers éléments — lien de cause à effet, corrélation ou similitudes. Synonyme : Montrer la relation.
Démontrer	Vous devez établir que quelque chose est vrai, en fournissant des éléments de preuve ou des raisons claires et logiques. Synonyme : Prouver.	Illustrer	Vous devez clarifier un point ou élément en fournissant un <i>exemple</i> — figure, diagramme ou exemple factuel.
Donner les grandes lignes	On vous demande de donner une description <i>structurée</i> . Il vous faut présenter un aperçu général et énoncer les idées principales et les idées maîtresses. Il est bon d'utiliser des titres et des sous-titres, et d'énumérer les points essentiels. <i>Laissez de côté les détails de moindre importance.</i>	Interpréter	Vous devez exprimer une idée ou un problème en d'autres termes, en donner des exemples, les résoudre ou présenter des commentaires à leur sujet, et ce, généralement, en formulant un jugement.
Énoncer	Vous devez énumérer les principaux points, de façon concise et claire, en général sans donner de détails, d'exemples ou d'illustrations.	Justifier	Vous devez prouver le bien-fondé d'une décision ou conclusion ou donner les raisons sur lesquelles elles reposent.
Énumérer	Vous devez présenter votre réponse sous forme de liste ou de tableau, le cas échéant sous forme d'une liste à puces. Il vous faut être <i>concis</i> et ne donner que les points essentiels. Synonymes : Indiquer, nommer.	Résumer	Vous devez présenter les éléments ou faits essentiels sous une forme condensée — comme le résumé d'un chapitre — sans fournir de détails ou d'exemples.
Évaluer	Vous devez formuler un <i>jugement éclairé</i> , à partir des <i>connaissances</i> et des <i>informations</i> que vous avez sur la question. (Il n'est pas suffisant d'énoncer simplement ce que vous pensez.) Vous devez citer des sources faisant autorité, ainsi que les avantages et les limites.	Retracer	Sous une forme narrative, vous devez décrire les progrès, l'évolution ou les événements survenus depuis un point d'origine.
Examiner	Vous devez faire un examen critique de la question, l'analyser, exprimer des commentaires sur les conclusions ou constatations qui peuvent être formulées à son sujet. Synonymes : Passer en revue, étudier.	Schématiser	Vous devez répondre sous forme de diagramme, de tableau, de plan ou de graphe. En général, il faut donner un titre au diagramme en question. Dans certains cas, il convient d'ajouter une brève explication ou description. Synonymes : Représenter, illustrer, montrer, présenter sous forme de diagramme, de graphe.

CGA-CANADA
VÉRIFICATION 2
Mars 2005
SOLUTIONS PROPOSÉES

Points

Durée : 4 heures

30 Question 1

Remarque :

Chaque bonne réponse vaut 1,5 point.

Sources :

- a) 4) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.4 (niveau 1)
- b) 1) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 5, sujet 5.2 (niveau 2)
- c) 3) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 5, sujet 5.3 (niveau 1)
- d) 1) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 6, sujet 6.1 (niveau 1)
- e) 3) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 1, sujet 1.1 (niveau 1)
- f) 4) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 9, sujet 9.7 (niveau 1)
- g) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 9, sujet 9.4 (niveau 2)
- h) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.5 (niveau 1)
- i) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 6, sujet 6.1 (niveau 1)
- j) 3) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 8, sujet 8.3 (niveau 2)
- k) 3) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 7, sujet 7.1 (niveau 1)
- l) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 7, sujet 7.1 (niveau 1)
- m) 1) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 1, sujet 1.1 (niveau 2)
- n) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 4, sujet 4.1 (niveau 1)
- o) 4) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 4, sujet 4.1 (niveau 1)
- p) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 6, sujet 6.1 (niveau 1)
- q) 2) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 7, sujet 7.2 (niveau 1)
- r) 4) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.6 (niveau 1)
- s) 4) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 5, sujet 5.4 (niveau 1)
- t) 1) Notes de cours *Vérification 2*, leçon 3, sujet 3.1 (niveau 1)

15 Question 2

Sources : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 1, sujets 1.1 et 1.4 (niveau 1); leçon 2, sujet 2.1 (niveau 1); leçon 3, sujet 3.1 (niveau 1); *Code des principes d'éthique et règles de conduite* de CGA-Canada (CPERC)

- 3 a) *Aucune dérogation.* Le fait que François offre des services de comptabilité et de fiscalité à un client qui lui demande ensuite d'effectuer une mission de certification ne présente pas de problème puisque, au Canada, il est possible d'offrir ces deux types de services à un même client. En outre, le désir de François de ne pas effectuer de vérification pour éviter de s'exposer aux risques associés à ce type de mission est raisonnable. Enfin, la suggestion de François selon laquelle un examen serait moins coûteux à effectuer qu'une vérification est raisonnable. Cependant, avant d'accepter un examen, le client devrait vérifier auprès de la banque que celle-ci acceptera un examen des états financiers plutôt qu'une vérification.
- 3 b) *Dérogation.* La décision d'Ahmed de présenter une offre de services pour une mission de vérification en réponse à la requête en ce sens d'un client éventuel est acceptable. En outre, Ahmed peut accepter d'effectuer la vérification contre des honoraires fixes, dans la mesure où les honoraires convenus ne l'amènent pas à lésiner sur la qualité de la vérification. Même si Ahmed a passé très peu de temps dans les bureaux du client éventuel, sa visite lui a permis néanmoins d'obtenir une compréhension suffisante du travail à effectuer pour établir des honoraires raisonnables. Cependant, après avoir été informé que son offre a été retenue, mais avant d'accepter officiellement d'effectuer la vérification, Ahmed doit d'abord communiquer avec le vérificateur précédent et demander s'il y a des raisons pour lesquelles il ne devrait pas accepter la mission. En négligeant d'effectuer cette démarche, il enfreint le CPERC et des lois comme la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.
- 3 c) *Dérogation.* Amina a enfreint les normes de vérification généralement reconnues en établissant le risque de non-contrôle relatif à diverses assertions des états financiers à un niveau inférieur au maximum sans avoir effectué les tests des contrôles adéquats. Même si Amina a observé le fonctionnement des divers systèmes et a discuté des problèmes avec le personnel, bon nombre des activités de contrôle, sinon la plupart de ces activités, vont aussi laisser une piste documentaire. Ces documents peuvent être vérifiés dans le cadre des tests des contrôles. En outre, comme Amina a établi les risques de non-contrôle à des valeurs qui vont de faible à moyen, elle doit appliquer des tests des contrôles raisonnablement étendus (et coûteux) pour justifier cette décision.
- 3 d) *Dérogation.* Lara a enfreint le CPERC en exécutant une mission d'examen alors qu'elle n'est pas indépendante de son client, puisqu'elle possède des actions de la société et qu'elle y travaille. En outre, son rapport de mission d'examen n'est pas convenablement libellé puisqu'il contient une forme d'assurance positive (« À mon avis... ces états financiers sont raisonnables... »). On notera que dans le cadre d'une mission d'examen, le CGA ne fournit qu'une assurance modérée, et plus précisément une assurance de forme négative (c'est-à-dire « [...] je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes [...] aux PCGR »). Cependant, quel que soit le libellé possible, Lara ne peut produire un rapport de mission d'examen de quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas indépendante de son client.
- 3 e) *Aucune dérogation.* Lin peut annoncer ses services de CGA et fournir une information factuelle, notamment sur les diplômes qu'elle possède et sur son expérience pratique, de même que sur ses honoraires. En outre, en vertu des règles actuelles du CPERC, elle peut envoyer une lettre personnelle aux services administratifs des hôtels et entreprises de même nature, dans la mesure où la lettre ne contient pas une information fautive ou trompeuse, qu'elle ne constitue pas une forme de harcèlement, et qu'elle ne crée pas une attente injustifiée quant à des résultats favorables, ni ne fait état de prétentions non vérifiables à son propre sujet. Ces mêmes restrictions s'appliquent aux annonces qu'elle a fait paraître dans les journaux.

14 Question 3

- 2 a) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 1, sujet 1.3 (niveau 1)
- D'accord.* Une mission d'attestation est une forme de mission de certification dans le cadre de laquelle un praticien exprime une opinion à l'égard d'un élément qui consiste en une ou plusieurs assertions écrites d'un rendant compte.
- 2 b) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 3, sujet 3.8 (niveau 1)
- En désaccord.* Alors que les données d'essai et l'installation d'essai intégrée sont des exemples de techniques de contrôle assistées par ordinateur axées sur les systèmes, le logiciel de vérification général est une technique de contrôle assistée par ordinateur axée sur les données.
- 2 c) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 4, sujet 4.1 (niveau 1)
- En désaccord.* Pour qu'un échantillon soit représentatif, deux éléments doivent être présents : 1) l'échantillon doit être choisi, au moyen d'une méthode statistique ou discrétionnaire, de façon à éviter tout biais systématique, et 2) la taille de l'échantillon doit être suffisamment importante pour ramener l'erreur d'échantillonnage à un niveau suffisamment faible.
- 2 d) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.3 (niveau 1)
- En désaccord.* Les concepts d'assurance et de risque de mission sont liés en vérification, mais la relation est la suivante : assurance = 1 – risque de mission (et non pas 1 + risque de mission comme l'indique la question).
- 2 e) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 5, sujet 5.1 (niveau 1)
- En désaccord.* Le caractère adéquat des éléments probants désigne effectivement les aspects qualitatifs de ces éléments, mais il n'est pas uniquement déterminé par la pertinence des éléments probants au regard d'une assertion; il est également déterminé par leur objectivité et leur fiabilité, qui dépend elle-même à la fois de leur nature et de leur source.
- 2 f) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 1, sujet 1.4 (niveau 1)
- D'accord.* Une simple supposition de la part d'un tiers (qu'elle soit justifiée ou non) peut faire en sorte qu'un CGA se trouve associé à des informations publiées par une entreprise.
- 2 g) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.3 (niveau 1)
- En désaccord.* En vertu des normes de vérification actuelles, les inexactitudes frauduleuses importantes et les inexactitudes importantes découlant d'actes illégaux de la part d'un client sont traitées de la même façon — le vérificateur doit évaluer le risque inhérent que des inexactitudes importantes découlent d'actes illégaux (et de fraudes) et modifier en conséquence la nature, l'étendue et le calendrier d'application des procédés de corroboration pour ramener le risque de mission à un niveau suffisamment faible.

15 Question 4

- 5 a) Source : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujet 2.4 (niveau 1)

La décision de Karim d'établir le risque de non-contrôle au niveau maximum à l'égard du contrôle interne relatif aux opérations de ventes, puis d'appliquer des procédés de corroboration aux opérations de ventes est appropriée. Les normes de vérification généralement reconnues exigent qu'un vérificateur obtienne une compréhension suffisante du contrôle interne pour être en mesure de planifier la vérification. Lorsque le risque de non-contrôle est établi à un niveau inférieur au maximum, le vérificateur doit appliquer des tests des contrôles à l'appui de son évaluation. Karim a acquis une compréhension de la conception du système de contrôle, mais il choisit de ne pas appliquer des tests des contrôles parce que, selon lui, le coût de ces tests excéderait les avantages, du fait que le système du client est informatisé. Karim a donc exercé convenablement son jugement professionnel et a tenu compte de la question de rentabilité.

- 5 b) Sources : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 4, sujet 4.1 et leçon 5, sujet 5.3 (niveau 1)

Pour que l'échantillon soit valable, il faut que chaque unité monétaire de la population ait une probabilité égale d'être choisie. Lorsqu'une unité monétaire particulière est relevée, elle est rapprochée de l'unité physique pertinente (dans le présent cas une facture), à laquelle on applique les procédés de vérification appropriés.

Il existe plusieurs façons d'utiliser les techniques de contrôle assistées par ordinateur pour faciliter la sélection d'un échantillon. Si l'échantillon est choisi au hasard, les montants comptabilisés de la population des ventes peuvent être disposés sous forme de liste, avec les totaux partiels cumulatifs. Un nombre particulier choisi au hasard désignerait alors une unité monétaire dans le total cumulatif et une facture correspondante de la liste. Veuillez noter qu'on peut recourir à un logiciel (par exemple ACL ou un tableur) pour générer des nombres aléatoires utilisés pour la sélection des échantillons. Par ailleurs, l'échantillon pourrait aussi être choisi de façon systématique. Dans ce cas, Karim pourrait choisir au départ un chiffre au hasard, dans ce cas-ci un nombre entre 0 et 30 000 000 \$ / 100 ou 300 000, puis chaque 300 000^e unité monétaire du total cumulatif. Les détails concernant les factures correspondantes pourraient être imprimés et soumis à la vérification.

- 5 c) Sources : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 4, sujets 4.4 et 4.5 (niveau 1)

Comme la limite supérieure d'erreur calculée excède le montant réputé important (800 000 \$ > 750 000 \$), la population des ventes inscrites doit être rejetée. Dans les circonstances, Karim pourrait prendre les mesures suivantes :

- Accroître la taille de l'échantillon. Selon la tendance des erreurs dans l'échantillon étendu, cela pourrait entraîner l'abaissement de la limite supérieure d'erreur.
- Appliquer des tests de vérification additionnels seulement à l'égard de certains secteurs, si les erreurs étaient regroupées en fonction de leurs caractéristiques (c'est-à-dire que certains types d'erreurs ont été observés, comme les erreurs de multiplication dans les factures).
- Demander au client de redresser (diminuer) le solde des ventes comptabilisées pour le ramener à un montant acceptable.
- Demander au client de corriger l'ensemble de la population, encore une fois s'il s'agit d'un certain type d'erreurs.
- Refuser d'exprimer une opinion sans réserve sur les états financiers.

26 Question 5

Sources : Notes de cours *Vérification 2*, leçon 2, sujets 2.1, 2.2, 2.4, 2.6 et 2.7 (niveau 1)

Remarque :

Les candidats vont présenter différentes solutions. Les principales questions à aborder et la répartition des points sont illustrées dans une lettre présentée ci-après à titre d'exemple. Il n'est pas nécessaire que tous les éléments soient abordés pour que la totalité des points soit accordée. Étant donné que l'exemple présente une variété d'éléments de réponse, son compte de mots est supérieur à ce qui est exigé dans l'examen.

Martin, Lemoyne, CGA
(papier à en-tête)

Le 15 février 2005

M. Marcel Volant
Entreprises Volant
21, rue du Bois
Montréal (Québec) J3P 7L7

Monsieur,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique de la semaine dernière, je vous écris au sujet de la possibilité que notre cabinet offre des services de vérification à la société Dernier cri, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Lors de notre conversation, vous avez mentionné un certain nombre de conditions et soulevé divers points relatifs à la vérification. J'ai soigneusement examiné ces questions et j'en ai discuté avec mes associés, et je résume ci-après notre opinion au sujet de ces questions.

2 *Calendrier de la vérification*

Vous avez indiqué que la vérification doit être achevée et que notre rapport du vérificateur doit être délivré avant la fin de la première semaine de février 2006. Nous sommes d'avis qu'une période de cinq semaines après la clôture de l'exercice pour l'exécution d'une vérification est raisonnable et nous sommes d'accord avec cette échéance, à moins que des problèmes importants et imprévus qui échappent au contrôle de notre cabinet se présentent. Si des problèmes devaient gêner notre travail, nous vous en informerions, de même que la direction de la société, le plus tôt possible pour que des mesures correctives soient prises en temps opportun.

Remarque :

Une réponse complète 1) mentionne le caractère raisonnable du calendrier d'exécution, 2) soulève la possibilité que des événements incontrôlables puissent retarder l'achèvement de la vérification.

(Suite de la solution en page 6)

5 *Confirmation des comptes clients*

Vous avez mentionné que nous ne devons pas demander confirmation des comptes clients directement auprès des clients, parce que cela pourrait les gêner et donc nuire à vos activités. Cette crainte est légitime, mais la demande de confirmation directe à l'égard d'un échantillon de comptes clients est un procédé de vérification important, plus encore dans le contexte d'une petite entreprise comme la vôtre qui compte peu d'employés et au sein de laquelle le contrôle interne relatif aux opérations et aux soldes des comptes clients pourrait ne pas être rigoureux. En conséquence, l'impossibilité de confirmer les soldes des comptes clients au cours de notre vérification constituerait une importante limitation de l'étendue de notre travail et ne nous permettrait pas d'exprimer une opinion sans réserve. Comme vous avez indiqué que vous n'accepteriez qu'une opinion sans réserve sur les états financiers, cette limitation importante de notre travail nous obligerait à ne pas accepter cette mission.

Cependant, nous sommes disposés à travailler avec vous et avec la direction de la société pour repérer les clients précis auxquels il vaudrait mieux ne pas envoyer de demande de confirmation, de façon à ne pas les mettre dans une situation embarrassante. Dans la mesure où il est possible d'utiliser des critères raisonnables pour repérer ces clients et où nous sommes en mesure de nous assurer qu'aucun des soldes exclus ni l'ensemble de ces soldes ne comporte d'inexactitudes importantes à l'aide d'autres procédés de vérification, cette limitation plus modérée de l'étendue de notre travail n'aurait pas d'incidence sur notre opinion de vérification.

Remarque :

Une réponse complète 1) reconnaît le caractère raisonnable des craintes du client concernant les dommages éventuels pour son entreprise, 2) note que la demande de confirmation est particulièrement nécessaire dans une situation où le contrôle interne est (vraisemblablement) faible, 3) note qu'une limitation importante de l'étendue du travail ne permettrait pas l'expression d'une opinion sans réserve, 4) indique qu'une limitation plus modérée pourrait être acceptable, 5) fait état d'autres procédés qui pourraient être utilisés pour compenser une limitation plus modérée de l'étendue du travail, 6) explique qu'un rapport sans réserve pourrait être délivré si ces procédés produisaient des résultats satisfaisants.

(Suite de la solution en page 7)

5 *Utilisation des contrôles internes pour réduire au minimum les coûts de la vérification*

Vous avez exprimé le souhait que nous réduisions au minimum les coûts de la vérification en nous appuyant sur les contrôles internes de la société dans la mesure du possible. Nous sommes parfaitement d'accord avec votre objectif de réduire au minimum les coûts et le temps consacrés à la vérification. Dans le cadre d'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, nous devons normalement obtenir une compréhension des contrôles internes qui soit suffisante pour nous permettre de planifier notre vérification. Comme la société, ainsi que nous l'avons déjà noté, est une petite entreprise qui compte un nombre restreint d'employés, les secteurs pour lesquels les contrôles internes sont suffisamment rigoureux pour nous permettre de ramener le niveau de référence du risque de non-contrôle à un seuil inférieur au maximum seront vraisemblablement limités. Dans la mesure du possible, nous nous en remettrons à une stratégie mixte permettant de réduire les coûts au minimum et reposant à la fois sur l'évaluation du risque de non-contrôle et sur des tests de corroboration. Pour les secteurs où les contrôles internes ne sont pas rigoureux, nous utiliserons les tests de corroboration appropriés que nous jugerons nécessaires. Enfin, comme nous le faisons pour chaque vérification, à la fin de notre mission de vérification, nous vous communiquerons, ainsi qu'à la direction, les faiblesses précises du contrôle que nous aurons observées et qui, à notre avis, peuvent être corrigées à un coût raisonnable. Nous vous présenterons également des suggestions précises quant aux améliorations à apporter à ces contrôles.

Au cours de notre conversation, vous avez indiqué que vous exercez sur le fonctionnement de la société une supervision suffisante, de telle sorte que le vol d'actifs de la part des employés est peu probable. Il est possible que ce soit le cas, mais vous devez savoir que vous ne pouvez compter sur notre vérification pour détecter un vol peu important d'actifs perpétré par la direction ou d'autres employés, et que notre vérification ne fournira qu'une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à de simples erreurs.

Remarque :

Une réponse complète 1) mentionne que la réduction au minimum du coût de la vérification est un objectif du client et du vérificateur, 2) note que le vérificateur doit obtenir une compréhension suffisante des contrôles pour planifier la vérification, 3) note que les contrôles internes dans une petite entreprise risquent d'être faibles dans de nombreux secteurs (la plupart des secteurs), 4) mentionne qu'en conséquence, une stratégie de vérification mixte (risque de non-contrôle établi à un niveau inférieur au maximum et tests de corroboration réduits) ne sera possible que pour certains secteurs restreints, 5) mentionne le rôle de la lettre de recommandations dans ce contexte, 6) explique le rôle d'une vérification quant à la détection de fraude.

(Suite de la solution en page 8)

5 *Vérification des soldes d'ouverture*

La stratégie courante en matière de vérification des états financiers consiste à axer les tests de corroboration sur les principaux soldes d'actifs et de passifs à la fin de l'exercice, et sur des éléments importants de l'état des résultats, comme la charge d'impôts. Cette stratégie concorde avec vos suggestions. Cependant, comme il s'agit d'une première mission de vérification, les précédents états financiers n'ayant pas été vérifiés, il est également nécessaire que nous procédions à la vérification des comptes d'ouverture du bilan de la société au 1^{er} janvier 2005. Cette vérification est nécessaire parce que les soldes d'ouverture auront une incidence sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Lors de notre conversation, la semaine dernière, vous avez précisé qu'il n'y avait pas lieu de vérifier les soldes d'ouverture puisque les états financiers ont été examinés par un autre expert-comptable. Bien qu'un examen fournisse une assurance modérée que les soldes d'ouverture ne comportent pas d'inexactitudes importantes, un examen n'est pas une vérification et il ne fournit pas un niveau d'assurance suffisamment élevé à l'égard des soldes d'ouverture pour que nous puissions nous y fier pour fonder notre opinion de vérification, même si nous étions en mesure de nous appuyer sur le travail de l'autre expert-comptable. Par conséquent, s'il ne nous est pas possible de vérifier les soldes d'ouverture, nous ne pourrions pas exprimer une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Comme vous avez mentionné que vous n'accepteriez qu'une opinion sans réserve, cette limitation importante de notre travail nous obligerait à ne pas accepter la mission.

Remarque :

Une réponse complète 1) indique que le vérificateur met normalement l'accent sur le bilan de clôture, 2) indique que les soldes d'ouverture doivent être vérifiés, 3) mentionne que les soldes d'ouverture ont une incidence sur les résultats d'exploitation de l'exercice, 4) note qu'un examen ne fournit qu'une assurance modérée et ne constitue pas une vérification des soldes d'ouverture, 5) explique que l'impossibilité de vérifier les soldes d'ouverture est une limitation importante de l'étendue du travail qui ne permet pas l'expression d'une opinion sans réserve.

3 *Entente concernant les honoraires*

Enfin, vous nous avez demandé d'effectuer une vérification contre des honoraires variables (heures réelles consacrées à la vérification × taux horaire applicable), sous réserve d'un montant maximal de 25 000 \$ cette année, avec la possibilité qu'un ajustement à la hausse puisse être effectué au cours des prochains exercices si cela est justifié et accepté de part et d'autre. Cette entente nous paraît parfaitement raisonnable, mais nous aimerions néanmoins avoir la possibilité de consacrer un certain temps à acquérir une meilleure compréhension de vos activités et à déterminer le temps et le personnel qui pourraient être nécessaires pour l'exécution de la vérification de cette année avant de nous engager à l'égard d'un montant maximum de 25 000 \$. Une visite qui nous permettrait de mieux comprendre vos activités nous donnerait également la possibilité de discuter d'autres services que notre cabinet pourrait éventuellement vous offrir, maintenant et ultérieurement.

Remarque :

Une réponse complète 1) reconnaît que l'entente concernant les honoraires est raisonnable, 2) indique qu'il serait utile de mieux connaître l'entreprise avant d'accepter une limite quant aux honoraires, 3) mentionne que d'autres services pourraient avoir une incidence sur le montant des honoraires de vérification acceptables.

(Suite de la solution en page 9)

Conclusion

Je serais heureux de vous rencontrer, de même que le personnel de direction de la société, au moment qui vous conviendra pour discuter de ces diverses questions, ou de discuter de ces questions avec vous par téléphone. Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Alain Maurois

Associé

Martin, Lemoyne, CGA

- 6 On accordera les six derniers points pour la clarté, la logique, la portée et le pouvoir de persuasion de la réponse.

FIN DES SOLUTIONS

CGA-CANADA

VÉRIFICATION 2

Mars 2005

COMMENTAIRES DE L'EXAMINATEUR

Commentaires généraux

Dans l'ensemble, les candidats ont obtenu des résultats satisfaisants semblables aux résultats des examens précédents. Les candidats qui ont eu de moins bons résultats ont généralement eu de la difficulté à répondre à toutes les questions de l'examen plutôt qu'à une ou plusieurs questions en particulier. En règle générale, les résultats les plus faibles ont été constatés à la question 5, qui portait sur une étude de cas. Ces résultats sont peut-être attribuables au fait qu'il s'agit là d'un nouveau type de question pour l'examen Vérification 2. Les difficultés que comportait cette question étaient l'analyse du cas et la rédaction d'une réponse appropriée (c'est-à-dire une lettre réfléchie et bien structurée à l'intention d'un client éventuel pour discuter de différentes questions se rattachant à une mission de vérification envisagée).

Commentaires particuliers

Question 1 Choix multiple (niveaux 1 et 2)

Les résultats obtenus aux questions à choix multiple ont été satisfaisants. Aucune erreur récurrente n'a été remarquée.

Question 2 Application des normes professionnelles à cinq situations distinctes (niveau 1)

Les candidats ont répondu à cette question de façon satisfaisante. En général, les candidats qui ont perdu des points ont fourni des réponses qui ne traitaient pas de manière exhaustive des principaux problèmes exposés dans la situation. À la sous-question a), de nombreux candidats ont estimé, à tort, qu'un CGA dérogerait aux normes professionnelles s'il jugeait que l'exécution d'une mission de vérification comportait trop de risques et proposait au client d'effectuer plutôt une mission d'examen. Un CGA peut, sans manquer aux règles de l'éthique, protéger ses propres intérêts professionnels et faire des suggestions à ses clients, et ces derniers sont libres d'accepter ou de refuser ces suggestions. Toujours à la sous-question a), certains candidats ont affirmé, à tort, que le risque lié à une mission d'examen était plus élevé que le risque lié à une mission de vérification et que, par conséquent, la mission d'examen était « plus risquée » pour le CGA que la mission de vérification. Ces candidats ont confondu le risque de mission et le risque professionnel du vérificateur, qui sont pourtant deux notions bien distinctes. Enfin, à la sous-question e), de nombreux candidats ont estimé qu'un CGA qui envoyait une lettre personnelle à des clients éventuels contrevenait aux règles de l'éthique. Bien qu'il s'agisse là d'une forme d'offre de services, ce qui était interdit par le passé, les modifications apportées récemment au *Code des principes d'éthique et règles de conduite* de CGA-Canada permettent désormais aux CGA d'offrir leurs services de cette manière.

Question 3 Énoncés distincts sur la vérification (niveau 1)

Cette question abordait diverses questions liées à la vérification dans le cadre de sept énoncés distincts avec lesquels les candidats devaient se dire en accord ou en désaccord avant d'expliquer leur raisonnement. En général, les résultats obtenus à cette question ont été satisfaisants. En ce qui a trait aux erreurs récurrentes, il convient de mentionner que de nombreux candidats n'ont pas répondu correctement à la sous-question c) parce qu'ils n'ont pas fait la différence entre un échantillon aléatoire et un échantillon représentatif. Or, un échantillon représentatif n'est pas simplement un échantillon aléatoire. En effet, la taille d'un échantillon représentatif doit être suffisamment importante pour qu'il y ait une forte probabilité que les conclusions dégagées de l'échantillon reflètent l'état véritable de la population. Par ailleurs, à la sous-question d), la majorité des candidats n'ont pas compris la nature du lien entre l'assurance et le risque de mission. Essentiellement, le risque de mission et l'assurance sont « les deux côtés d'une même médaille », puisque l'un est le complément de l'autre. Autrement dit, assurance + risque de mission = 1. Cette équation demeure juste même lorsque ces notions ne sont pas évaluées de façon explicite; elles demeurent toujours deux probabilités dont la somme est égale à 1.

Question 4 Choix entre les tests des contrôles et les procédés de corroboration; sondages par unités monétaires (niveau 1)

Dans l'ensemble, les résultats obtenus à cette question ont été satisfaisants. À la sous-question a), la plupart des candidats ont bien décrit la logique sur laquelle repose le choix entre les tests des contrôles et les procédés de corroboration. Cependant, certains candidats ont affirmé, à tort, que le vérificateur *devait vérifier* des contrôles internes apparemment bien conçus. D'autres ont soutenu qu'un vérificateur ne peut pas choisir *de ne pas tester* les contrôles parce que le coût des tests des contrôles lui semble trop élevé. À l'heure actuelle, au Canada, ce sont tout simplement des décisions économiques qu'un vérificateur est libre de prendre en s'en remettant à son propre jugement professionnel. Enfin, à la sous-question c), de nombreux candidats n'ont pas décrit toutes les options qu'a un CGA lorsque la limite supérieure d'erreur calculée excède le montant réputé important. En particulier, la plupart des candidats n'ont pas discuté de la possibilité d'étudier le détail des erreurs relevées en vue de faire porter les procédés de vérification ultérieurs sur des types et des conditions d'erreurs bien précis.

Question 5 Étude de cas (niveau 1)

Cette longue étude de cas portait sur un client éventuel qui désirait faire vérifier les états financiers de son entreprise, en posant certaines conditions. Comme on le mentionnait dans la question et dans la solution proposée, la majorité des points (20) étaient attribués pour le traitement des problèmes de vérification soulevés dans l'énoncé du cas et quelques points (6) étaient attribués pour « la clarté, la logique, la portée et le pouvoir de persuasion » de la réponse du candidat. Dans l'ensemble, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Les candidats qui n'ont pas bien réussi ont presque tous perdu un nombre considérable de points tant pour le contenu que pour « la clarté, la logique, la portée et le pouvoir de persuasion » de leur réponse. Autrement dit, il y avait une forte corrélation entre les notes obtenues pour les deux aspects de la solution. Aucune erreur récurrente n'a été notée dans le traitement des problèmes de vérification. Cependant, certains candidats étaient disposés à se laisser imposer une limitation du travail relativement à la confirmation des comptes clients. Dans leur lettre, ils ont tout simplement accepté d'appliquer des procédés de rechange. Cette stratégie de vérification n'est pas acceptable, à moins que la limitation du travail ne soit fondée sur un motif commercial valide — ce qui n'était pas le cas. En outre, certains candidats étaient disposés à accepter les résultats de la mission d'examen effectuée antérieurement comme preuve de la justesse des soldes d'ouverture. Cette façon de procéder n'est pas acceptable puisque le risque de mission d'un examen est beaucoup plus élevé que celui d'une vérification. Enfin, de nombreux candidats n'étaient pas disposés à effectuer la vérification contre des honoraires ne pouvant pas dépasser 25 000 \$ la première année. L'acceptation d'une entente de ce genre est une question de jugement professionnel. En réalité, selon les recherches effectuées à ce sujet, la majorité des missions de vérification sont effectuées contre des honoraires fixes, mais les cabinets se réservent généralement le droit d'augmenter leurs honoraires si des problèmes imprévus se présentent.